

TOUS ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ !

Trame verte et bleue
Ardenne Métropole

LA LETTRE DU PROJET

N°5 - mai 2026



3 QUESTIONS À...

Alain Lessertisseur

Apiculteur et référent bénévole pour le territoire d'Ardenne Métropole, référent communal de Floing

Quels sont les moyens de lutte efficaces contre le frelon asiatique ?

Il y en a deux :

- > Le piégeage de printemps, qui consiste à piéger les fondatrices sur 8 à 9 semaines, est très important.
- > Le repérage et la destruction des nids en fin de saison.

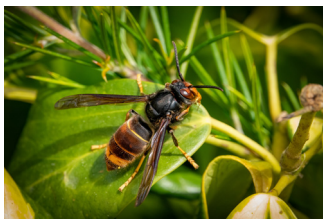
Pourquoi la mobilisation des communes et des habitants est-elle essentielle ?

La mobilisation est essentielle notamment pour le piégeage des fondatrices, car le piégeage permet d'éviter la constitution des colonies par nids l'année suivante. Il faut donc beaucoup de piégeurs. La mobilisation des habitants et des communes permet de réaliser un maillage de piégeurs par territoire et permet une lutte cohérente et efficace.

Quel est votre rôle en tant que référent bénévole ?

Je suis le référent bénévole animateur d'Ardenne Métropole. Mon rôle est de coordonner actuellement les 83 référents et mairies sur le territoire et de les accompagner en cas de besoin.

Je réalise des réunions d'informations sur la campagne de piégeage et la destruction des nids avec Ardenne Métropole et ses communes. À la fin de la campagne annuelle, je réalise un bilan et en informe les mairies et les référents.



RETOUR SUR...

Les prospections des chauves-souris dans les bâtiments publics

Depuis 2024, Ardenne Métropole, en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), mène une action en faveur de la préservation des chauves-souris sur son territoire. Cette démarche permet aux communes volontaires de bénéficier d'un inventaire des gîtes présents dans leurs bâtiments communaux. À ce jour, 31 communes ont déjà été accompagnées, dont 23 abritent des colonies remarquables (combles, caves, interstices de murs...).

Pourquoi c'est utile pour votre commune ?

Ces inventaires permettent d'anticiper la présence d'espèces protégées avant des travaux (rénovation, isolation, réfection de toiture...), d'éviter des blocages réglementaires et d'adapter les projets en conséquence, tout en préservant la biodiversité.

Un accompagnement concret

Le CENCA peut vous conseiller techniquement pour intégrer ces enjeux dans vos projets : solutions d'aménagement, calendrier de travaux adapté, dispositifs de préservation compatibles avec vos chantiers.

Et maintenant ?

La troisième et dernière phase d'inventaire, sur les communes à l'est du territoire, sera prochainement lancée. Les communes concernées seront contactées.



Le saviez-vous ?

Une chauve-souris mange environ **60 000 moustiques et moucheron** entre mai et octobre !

Actualités

La phase terrain de l'inventaire des zones humides va débiter !

Après un travail de recensement des données et de modélisation cartographique des zones humides dites probables, le bureau d'études recruté va se rendre sur le terrain pour réaliser des prospections permettant de délimiter les zones humides. Le travail a lieu d'avril à septembre 2026.

Frelons asiatiques : campagne de piégeage de printemps en cours...

...Poursuivez-là jusqu'en juin afin de capturer un maximum de fondatrices. Et surtout n'oubliez pas de faire remonter vos résultats !

La cartographie des continuités écologiques est finalisée !

Bientôt, vous recevrez la cartographie de votre commune et une réunion publique sera programmée afin de vous expliquer le travail réalisé.



FOCUS Cartographie des continuités écologiques

Un outil pour anticiper et sécuriser vos projets

La cartographie des continuités écologiques est un outil d'aide à la décision destiné aux communes.

Elle permet de :

- ♦ alimenter l'élaboration ou la révision de vos documents d'urbanisme (PLU, cartes communales),
- ♦ repérer les secteurs à enjeu avant d'engager des travaux,
- ♦ identifier des opportunités d'actions simples (maintien de haies, gestion de fossés, etc.).

Construite à partir de méthodes de modélisation reconnues à l'échelle nationale, elle met en évidence les axes de déplacement de la faune et les éléments structurants du territoire (haies, boisements, cours d'eau...).

Concrètement, pour vos projets :

- ♦ Rénovation de bâtiments ou travaux de voirie : repérer en amont les zones sensibles et éviter des adaptations tardives.
- ♦ Projet d'urbanisation : mieux positionner ou intégrer les aménagements en tenant compte des continuités existantes.
- ♦ Entretien des espaces communaux : identifier les secteurs où des interventions simples peuvent être utiles.

»»» Anticiper, éviter les blocages et sécuriser délais et coûts.

Un accompagnement et des outils à votre disposition

Les services d'Ardenne Métropole vous accompagnent dans la lecture et l'utilisation de cette cartographie dans vos projets.

Chaque commune dispose :

- ♦ d'un atlas communal (format PDF)
- ♦ d'un accès à une carte interactive à l'échelle du territoire

» <https://audrr.lizmap.com/cartes/index.php>



EXEMPLE

La sous-trame aquatique

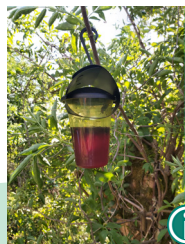
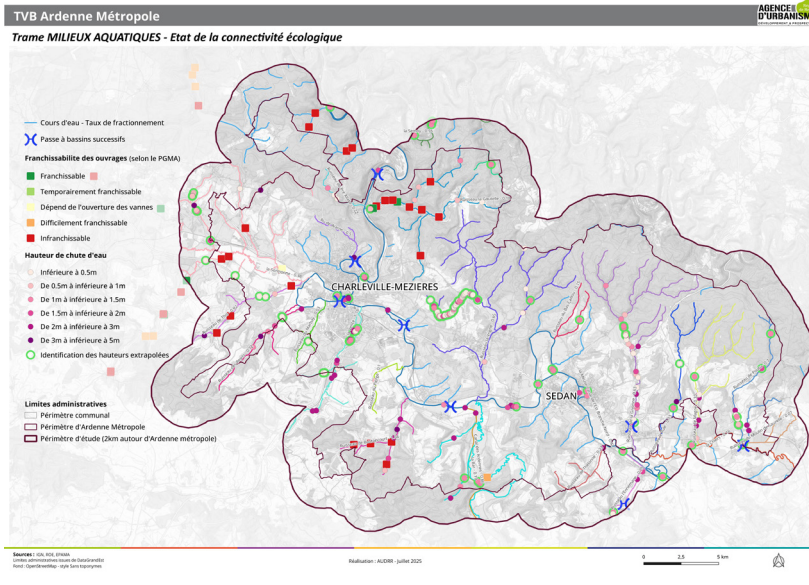
Cette carte met en évidence les continuités écologiques liées aux milieux aquatiques : cours d'eau et leurs abords, qui constituent des axes de déplacement pour les espèces et des zones de circulation de l'eau.

Ce que cela signifie concrètement : ces secteurs assurent la continuité des milieux aquatiques à l'échelle du territoire, ils peuvent être sensibles aux aménagements (busage, recalibrage, travaux en berge...)

Pour vos projets :

- ♦ travaux de voirie ou réseaux : anticiper les franchissements de cours d'eau
- ♦ aménagements ou urbanisation : tenir compte des abords des cours d'eau
- ♦ entretien communal : préserver la continuité (éviter les coupures, mise en place d'obstacles, entretenir la ripisylve...)

»»» Les éléments sont à intégrer en amont des projets pour éviter des adaptations techniques ou réglementaires en phase travaux.



FRELONS ASIATIQUES

« Plus nous allons piéger, plus nous aurons de chance de réduire la propagation des nids. »

» frelon.asiatique@ardenne-metropole.fr



À noter Port du Mont Olympe : vers la labélisation internationale

Le Pavillon Bleu est un label environnemental et touristique international, créée en 1983. Il permet de valoriser les plages et les ports de plaisance qui mènent une politique de tourisme durable. En 2025, Ardenne Métropole a lancé plusieurs actions en vue d'obtenir la labélisation du Port du Mont Olympe : inventaire, panneaux, programmation d'une animation.

» lise.jacquart@ardenne-metropole.fr



Pour s'informer sur le programme « Trame verte et bleue » et contribuer vous aussi à la préservation de la biodiversité, rendez-vous sur ardenne-metropole.fr



ARDENNE METROPOLE